

Avril 2019

Zoom Sur... Le Jeu des 1000 euros de France Inter... à Saulon-la-Chapelle!

Non, vous ne rêvez pas ! C'est bien le fameux, le seul, l'unique le vrai Jeu des 1000 euros qui sera présent dans notre commune !!!

Le plus ancien des jeux radiophoniques, créé en 1958 par Henri Kubnick, reste l'une des émissions-phares de France Inter. Ce jeu est, depuis septembre 2008, présenté par l'une des voix les plus populaires de France Inter: Nicolas Stoufflet.

Ce jeu, enregistré dans les communes de France, est basé sur des questions de culture générale toutes envoyées par des auditeurs. Les candidats sont sélectionnés sur place à l'heure de l'enregistrement. Le jeu est ouvert à tous sans inscription ni obligation de participer.

Le « Jeu des mille euros » est l'émission la plus écoutée de toutes les radios à 12h45.

- Pour participer, il suffit de vous présenter au lieu, jour et heure annoncée.
- Entrée libre et gratuite (dans la limite des places disponibles).
- Il est inutile de s'inscrire à l'avance : la sélection des candidats au « Jeu des 1000 euros » s'effectue sur place, avec le public.

LE JEU DES 1000 EUROS

Animé par Nicolas STOUFFLET

Enregistrement ouvert au public
le jeudi 6 juin 18h30
à la Salle des fêtes



Le mot du Maire



Pour les collectivités, les mois de mars et avril sont particulièrement importants; ils sont en effet synonymes de préparation et de vote des budgets. Si la clôture de l'exercice précédent ne réserve pas de surprise, la préparation de celui de l'année à venir est toujours délicate. Sur notre commune, comme nous l'avons déjà indiqués, les projets sont nombreux;

certains sont en sommeil depuis pas mal de temps, d'autres sont à enclencher ou à poursuivre, sans compter les éventuelles (mauvaises) surprises.

Comme pour beaucoup de communes, les années actuelles sont particulièrement difficiles pour nos finances.

La gestion doit être très rigoureuse, l'exercice n'est pas simple. Nous devons bien sûr tenir compte de la baisse des dotations de l'état (pour Saulon, nous sommes passés de 75 000 € en 2015, à 35 000 € en 2019, soit une perte sur 5 ans de 40.000 €!), de la baisse également des subventions, de nouvelles dépenses (par exemple l'instruction des documents d'urbanisme effectuée auparavant gratuitement par les services de l'état et aujourd'hui par la communauté de communes moyennant une participation de près de 6.000 € en 2018...).

Nous avons l'obligation, au niveau des communes, d'avoir un budget équilibré. Cela passe par une gestion la plus saine et la plus rigoureuse possible. Comme vous pourrez le voir dans la note synthétique, l'encours de la dette par habitant est faible et notre marge d'autofinancement correcte. Cela nous permet de prévoir pour 2019 des investissements nécessaires et maîtrisés. Cela passe aussi par une « chasse » aux subventions la plus importante possible. Je voudrais saluer ici le travail des agents, des élus qui contribuent à ce que les finances de notre commune soient plus que correctes! L'arrivée de nouveaux habitants est nécessaire; en plus de nouvelles idées, de nouveaux points de vue, il ne faut pas négliger que ce sont des recettes financières en plus pour notre commune! Toutes ces actions nous permettent de maintenir voir d'améliorer la qualité de nos services et de nos équipements.

Pour 2019, nous poursuivons les travaux et projets engagés notamment la finalisation du PLU, dossier qui aura mis plus de 4 ans à aboutir, en tenant compte des intérêts généraux et non des intérêts privés. Vous trouverez ci joint une synthèse de ce que nous avons prévu dans le budget 2019. Je tenais une nouvelle fois à remercier l'ensemble des élus pour leur implication. Même si le contexte est difficile et compliqué, l'équipe municipale, les élus, le personnel, tous parfaitement conscients de cette situation et motivés, restent à votre écoute et continueront de tout faire pour que notre commune évolue... Cela bien sûr en tenant compte notamment des contraintes budgétaires !

Bonne lecture à tous!

Pascal BORTOT Maire de Saulon-la-Chapelle

Réunion du Conseil Municipal du 1er AVRIL 2019

1) DESTINATION DES COUPES - AFFOUAGE - EXERCICE 2019

Le conseil municipal, sur proposition de l'ONF, valide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale, les parcelles destinées aux affouages, les replantations à faire pour 2019.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire se retire ; Mme RACLE, adjointe aux finances, est désignée Présidente de séance pour le vote du compte administratif. Sous sa présidence, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs 2018 qui se décomposent comme suit :

- un excédent de fonctionnement de :- un excédent reporté de :Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	188 322,49 € 381 040,16 € 569 362,65 €
- un déficit d'investissement de : - des restes à réaliser de :	99 324,45 € 9 052,00 €
Soit un besoin de financement de :	108 376,45 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat global de la section de fonctionnement, (108 376,45 €) à la section d'investissement (recette portée à l'article 1068 du BP 2018), de reporter le solde disponible, (460 986,20 €) à la section recettes de fonctionnement, (article 002 du BP 2018) et de reporter le résultat déficit d'investissement, (99 324,45 €) à la section dépenses d'investissement (article 001 du BP 2018).

4) VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALESDÉLIBERATION N° 2019-14

Le conseil municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 et de reconduire les taux 2018, à savoir :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	6,23 %	6,23 %
Taxe foncière bâti	17,74 %	17,74 %
Taxe foncière non bâti	47,60 %	47,60 %

5) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le conseil municipal, adopte le budget pour l'exercice 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 096 700 92 5	1 271 634,20 €
Fonctionnement 1 086 700,82 €	(dont 460 986,20 € d'excédent)	
Investiganment	608 790,45 €	608 700 45 6
Investissement	(dont 99 324,45 € de déficit)	608 790,45 €

6) SUBVENTION AU CCAS - EXERCICE 2019

Le conseil municipal décide d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement de 12 000 €.

7) SUBVENTIONS 2019

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2019 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon	1 170 €
Coopérative scolaire école élémentaire Barges	210€
Coopérative scolaire école maternelle "Layer"	870€
Association du foyer rural	3 300 €
Bicross club Saulonnais	950€
Football Club SC	600€
Saulon Organisation Solidarité (SOS)	150€
Subvention exceptionnelle	750 €
TOTAL	8 000 €

8) QUESTIONS DIVERSES

Un point sur les travaux est présenté par M. le Maire :

<u>2ème tranche de travaux de la grande rue</u>: les travaux de la réfection de la 2^{ème} tranche de la grande rue débuteront mardi 23 avril et se dérouleront sur 4 semaines. Un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants concernés.

Maison rue du Foyer: Les travaux sont terminés et le locataire a été choisi par la commission logement.

Point manifestations:

Alain BŒUF informe

- -du bon déroulement du carnaval des enfants organisé samedi 30 mars qui a réuni environ 50 parents et enfants.
- de l'organisation d'une soirée masquée samedi 4 mai destinée aux jeunes.
- de l'ouverture de la vente des places en mairie pour le concert de Simon Goldin et du groupe Mal'O du 18 mai à la salle des fêtes



Travaux d'embellissement de la Grande-Rue

Ils sont prévus en trois tranches réparties sur 2018, 2019 et 2020 pour raisons budgéaires, et sont actuellement en cours. Ainsi, à la suite des travaux effectués l'année dernière, la deuxième tranche a débutée le 23 avril, pour une durée prévisionnelle de quatre semaines.

Ces travaux ont pour objectif l'amélioration de la sécurité aux abords des commerces, du stationnement et de la circulation des piétons. Durant la phase de pose de l'enrobé sur la chaussée, une déviation sera mise en place par l'avenue de la Gare, la rue du Foyer et la rue de la Citadelle.

Du changement pour le ramassage scolaire

Gilles Gadeski, premier adjoint en charge des travaux, a souligné que la municipalité « mettra tout en œuvre pour limiter la gêne et les désagréments subis par les commerçants, les riverains et les usagers. À cet effet, le stationnement sera possible dans la cour de la bibliothèque, même dans sa partie enherbée ».

À noter que l'arrêt des bus de ramassage scolaire se fera « devant le point médical et que l'arrêt Transco sera décalé au 4, rue du Moulin ».

Communication en ligne Ouverte en janvier 2017, la page Facebook communale à dépassé les 600 abonnés ! C'est un petit exploit compte tenu de la population globale (environ 1000 habitants) et de sa création récente . Cet outil, qui ne touche pas toute la population (car cela nécessite d'être à la fois et connecté et abonné) reste néanmoins un complément très puissant de la communication de notre collectivité, de ses actions, de ses associations etc... Rappelons que la communication envers les citoyens est un devoir pour la commune.







Communication en ligne toujours... La commune s'est tout récemment doté d'un autre outil de communication, destiné à un usage plus spécifique. Il s'agit de l'application **illiwap** (tous les renseignements sont sur le site internet de la commune). Incident, fuite de gaz, problème de circulation, alerte météo, inondation, information expresse, etc, **illiwap** est une application qui vous permet de **recevoir des alertes de la commune en temps réel**. **illiwap** est entièrement gratuit et sans publicité, sans inscription et sans collecte de données personnelles. **illiwap** respecte la vie privée des utilisateurs. Téléchargez l'application en scannant le QR code de la commune ci-dessus.

Communication de la Gendarmerie

Connaissez-vous « l'**Opération Tranquillité Vacances** » ? La Gendarmerie Nationale, une fois alertée, veille sur votre logement (ou entreprise) laissé vide pendant votre absence. D'ici quelques semaines, les vacances estivales vont débuter et les jours fériés des mois de mai et juin sont souvent l'occasion de courtes vacances.

Qu'il s'agisse d'un domicile, d'une entreprise ou d'une exploitation agricole par exemple, l'opération tranquillité vacances mise en œuvre par la Gendarmerie permet de localiser précisément des lieux qui nous ont été signalés. A cet effet, les militaires sont amenés à effectuer les vérifications qui s'imposent en se rendant directement sur les lieux. Ils sont aidés par une application (cartographie) à partir de leur smartphone individuel.

Toutes les infos sur le site internet de la commune





Les députés européens sont élus pour 5 ans et siègent au Parlement européen à Strasbourg.

Le Parlement européen est l'institution qui représente les peuples des États membres de l'Union européenne (UE).

Les députés européens ont trois grands domaines d'action:

- Législatif: ils participent à l'adoption des lois européennes aux côtés du Conseil des ministres européens.
- Budgétaire : ils établissent, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union.
- De contrôle de l'exécutif de l'UE: ils peuvent poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, recevoir des pétitions émanant des citoyens européens, constituer des commissions temporaires d'enquête... Ils peuvent aussi censurer la Commission, qui doit alors

COMMENT FAIRE POUR CHOISIR SON DÉPUTÉ EUROPÉEN ?

... en allant voter! Les dernières élections européennes ont eu lieu en mai 2014 ; les prochaines auront lieu le 26 mai 2019.

Si vous n'êtes pas disponible ce jour là, le vote par procuration est admis... et doit être anticipé!

...AGENDA

Samedi 18/05 - 20h30 - Concert Live (S. GOLDIN et MAL'O) - Salle des fêtes

Dimanche 26/05 – 8h à 18h – Élections Européennes - Mairie

Jeudi 6/06 – 18h30 – Enregistrement du Jeu des 1000 euros - Salle des fêtes

Samedi 8/06 – 10h à 12h – Permanences élus et avocats- Mairie

Lundi 10/06 – 19h – Conseil municipal– Mairie Samedi 15/06 – 13h30 – Pétanque intervillages – Plan d'eau

Dimanche 16/06 - ? - Théâtre saul' en Scène - Salle des fêtes

Samedi 22/06 – ? – Gala de danse - Salle des fêtes

RESTAURATION RAPIDE A SAULON

Avenue de la Gare

Camion pizza « L'écureuil »

le lundi de 18h à 21h.

Commandes à partir de 17h30 au 06 01 95 20 83

Food truck « Street Daddy Food »

(Burgers et rôtisserie) le jeudi de 18h à 21h. Commande à partir de 17h30 au 06 84 40 69 91

.INFORMATIONS **PRATIQUES**

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi: 9h – 12h Vendredi: 14h00 - 17h

Tél: 03 80 79 14 30 / Fax: 03 80 79 14 31 accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

Gevrey-Chambertin

et de Nuits-saint-Georges & Nuits-Saint-Georges 3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél: 03 80 27 04 70 - Fax: 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76 Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi: 14h - 17h samedi: 9h - 12h et 14h - 17h

du 1er avril au 31 octobre

lundi/mercredi/vendredi: 14h - 19h samedi : 9h - 12h et 14h - 19h